



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 23.68**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE

Direction :

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT N° 23.68**

Mes chers collègues,

Par le présent rapport, je sou mets au vote de l'Assemblée le projet de compte administratif du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2022.

Les résultats du compte administratif s'établissent ainsi :

- les dépenses d'**exploitation** se sont élevées à 15,96 M€, pour 31,05 M€ de recettes, soit un solde d'exécution de la section d'exploitation en **excédent de 15,09 M€** ;
- les dépenses d'**investissement** ont atteint 28,73 M€, pour 33,21 M€ de recettes d'investissement. Le solde de la section d'investissement a donc dégagé un **excédent de 4,48 M€**.

Après une présentation des différentes dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) et de la section d'investissement (II), l'affectation des résultats dégagés sera proposée (III).

## I. SECTION D'EXPLOITATION

### A. DEPENSES

En 2022, les dépenses se sont établies à 15,96 M€, contre 15,93 M€ en 2021.

Les **dépenses réelles** d'exploitation ont été de **4,86 M€**, contre 4,90 M€ en 2021. Elles sont composées :

- **des charges de personnel** pour 3,49 M€, contre 3,80 M€ en 2021 ;
- **des charges à caractère général** pour 0,42 M€, contre 0,45 M€ en 2021 ;
- **des charges financières** pour 0,24 M€, contre 0,38 M€ en 2021 ;
- **des charges exceptionnelles** pour 0,71 M€, contre 0,27 M€ en 2021.

En matière de **dépenses d'ordre**, la dotation aux amortissements des immobilisations s'est élevée à **11,10 M€**. Cette inscription en dépenses se traduit par une recette équivalente en section d'investissement.

### B. RECETTES

Les recettes de la section d'exploitation se sont élevées à **31,05 M€**, en hausse par rapport à 2021 (28,39 M€). Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des recettes des droits à raccordement (+1,65 M€ par rapport à 2021) et des recettes relatives à la convention d'occupation du domaine public (+1,51 M€ par rapport à 2021).

Les deux principales recettes d'exploitation sont constituées de :

- la **redevance d'assainissement collectif** : **18,35 M€** ont été perçus en 2022, contre 18,60 M€ en 2021 ;
- des **droits de raccordement au réseau départemental** : **3,37 M€** ont été perçus en 2022, contre 1,72 M€ en 2021.

Les autres recettes comptabilisées sont les suivantes :

- 2,34 M€ au titre des **conventions d'occupation du domaine public non routier du réseau d'assainissement départemental pour le passage des réseaux de télécommunication**, contre 0,83 M€ en 2021 ;
- 1,79 M€ au titre de la **contribution du budget général pour les eaux pluviales**, contre 2,70 M€ en 2021 ;
- 0,15 M€ au titre des **conventions de mandat du 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau** ;
- 0,12 M€ au titre des **subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)** ;
- 0,09 M€ au titre des **recettes du contrat de couverture SWAP**, contre 0,22 M€ en 2021 ;
- **3,90 M€** ont été réalisés au titre des **recettes d'ordre**, correspondant à **l'amortissement des subventions d'équipement**, reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France.

### C. SOLDE DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2022

Le solde de la section d'exploitation pour l'exercice 2022 s'élève à **+15 092 345,33 €**.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **28,73 M€** en 2022, contre 39,93 M€ en 2021. Cette diminution s'explique principalement par la fin des travaux d'adaptation du réseau d'assainissement du tramway T10 Antony-Clamart (- 10,5 M€ par rapport à 2021) et par des retards dans le démarrage des travaux d'extension et de remplacement de réseaux.

#### 1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses réalisées en matière de travaux d'extension et de **remplacement des réseaux** ont diminué en 2022 pour atteindre **8,42 M€**, contre 9,87 M€ en 2021.

Cette diminution est liée au retard du démarrage de grands chantiers sur le réseau d'assainissement : travaux de réhabilitation du collecteur situé sur l'avenue du Général-Leclerc à Bourg-La-Reine, le travaux de modernisation du déversoir d'orages de Puteaux (DO30) et travaux sur le maillage SAR 62 à Sèvres.

Par ailleurs, 0,86 M€ ont été consacrés à **la réalisation d'études de programmation des travaux d'assainissement** (travaux neufs et réhabilitations), contre 1,27 M€ en 2021.

## 2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

En matière de **travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement associés aux projets de transports et de voirie**, **9,84 M€** ont été dépensés en 2022, contre 20,85 M€ en 2021.

Ces dépenses sont réparties de la manière suivante :

- **8,65 M€** ont été consacrés aux travaux d'adaptation des ouvrages dans le cadre de **l'extension du tramway T1**, sur la portion Asnières-Colombes (contre 18,76 M€ en 2021) ;
- **0,91 M€** ont été consacrés aux travaux d'adaptation des ouvrages en lien avec **les projets de voirie départementale** (contre 0,63 M€ en 2021) ;
- **0,21 M€** ont été mobilisés pour les travaux sur les réseaux d'assainissement impactés par le projet du **Grand Paris Express** (contre 1,43 M€ en 2021) ;
- **0,08 M€** ont été dépensés pour la réalisation des travaux d'adaptation des ouvrages, de dévoiement et de réhabilitation effectués au titre de **la création du tramway T10** reliant Antony et Clamart (contre 0,03 M€ en 2021).

## 3. L'entretien et la réparation des bâtiments

Les dépenses relatives aux **travaux d'entretien et de réparation des bâtiments** s'élèvent à un montant de **0,33 M€**, contre 0,37 M€ en 2021. Les travaux concernent des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de pompage. Il a en effet été décidé de lancer, à compter de 2021, des opérations lourdes sur les structures et les clos couverts.

## 4. La gestion automatisée

En 2022, **0,30 M€** ont été consacrés à l'amélioration et au développement de la métrologie au sein du **système de Gestion automatisée par l'informatique de l'assainissement (GAIA)**, contre 0,25 M€ en 2021.

## 5. Les opérations financières et comptables

**3,90 M€** ont été mobilisés par **l'amortissement comptable des subventions d'équipement** reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France. Cette dépense a permis de réaliser une recette de fonctionnement du même montant. Un montant de **0,49 M€** a été dédié aux **opérations patrimoniales**.

**5,44 M€** ont été consacrés aux **remboursements en capital des emprunts contractés**, contre 4,59 M€ en 2021.

## B. RECETTES

Les recettes de la section d'investissement ont diminué en 2022, pour atteindre **33,21 M€**, contre 41,35 M€ en 2021.

Les **recettes réelles**, qui se sont élevées à **21,61 M€**, sont composées de :

- **14,24 M€ de transfert de l'excédent 2021** de la section d'exploitation, visant à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, contre 13,13 M€ en 2021 ;
- **4,85 M€ de subventions versées par l'AESN et la Société du Grand Paris**, contre 4,67 M€ en 2021 ;
- **2,52 M€ d'emprunts** contractés en 2022 avec l'AESN (prêts à taux 0 %) afin de **financer une partie des travaux d'investissement**, contre 12,07 M€ en 2021 (pour mémoire, 12 M€ concernant l'emprunt conclu avec la BRED Banque Populaire et 0,07 M€ avec l'AESN).

Les recettes relatives à **l'amortissement des immobilisations** se sont élevées à **11,60 M€**, dont **0,49 M€** ont été dédiés aux **opérations patrimoniales**.

## C. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Le résultat réel de l'exercice 2022 pour la section d'investissement se traduit par un **excédent de 4 480 888,86 €**.

### III. AFFECTATION DES RESULTATS

Les tableaux synthétiques ci-après retracent les résultats de l'exercice 2022 :

#### Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice 2022	15 960 577,07 €
Recettes de l'exercice 2022	31 052 922,40 €
Excédent reporté de l'exercice antérieur	0 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2022</b>	<b>15 092 345,33 €</b>

Pour l'exercice 2022, l'excédent cumulé de la section d'exploitation conduit donc à un excédent de **15,09 M€**.

#### Section d'investissement

Dépenses de l'exercice 2022	28 731 487,16 €
Recettes de l'exercice 2022	33 212 376,02 €
<i>dont compte de réserve 1068 (résultat de l'exercice 2021)</i>	<i>14 239 931,88 €</i>
Déficit reporté de l'exercice antérieur	-11 718 930,77 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2022</b>	<b>-7 238 041,91 €</b>

Le solde de la section d'investissement pour l'année 2022 présente un excédent de 4,48 M€. Avec la reprise du déficit de l'exercice antérieur, le déficit cumulé s'établit à **7,24 M€**.

L'affectation des résultats de l'exercice 2022 sera réalisée au titre du budget primitif 2023.

L'excédent dégagé par la section d'exploitation (+15 092 345,33 €) sera entièrement affecté au compte de réserve 1068 de la section d'investissement afin, d'une part, de couvrir le déficit constaté de 7 238 041,91 € et, d'autre part, de financer les dépenses d'investissement.

Ces résultats témoignent d'un **pilotage renforcé de l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe d'assainissement**, avec une politique de levée d'emprunts **mesurée et appropriée**. Cette politique évite d'emprunter au-delà des montants nécessaires, et permet, le cas échéant, de contracter des emprunts (hors AESN) aux meilleures conditions de marché. La politique d'emprunt fait par ailleurs l'objet d'un rapport spécifique sur la gestion de la dette, présenté lors de la dernière séance du Conseil départemental.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du service départemental de l'assainissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**